



**Paramedic Association of Canada
Association des Paramedics du Canada**

Mémoire prébudgétaire à l'intention du Comité permanent des finances de la Chambre des communes

4 août 2017

Préparé par l'Association des paramédics du Canada
4, rue Florence, bureau 201
Ottawa (Ontario)
K2P 0W7

RÉSUMÉ

Les soins de santé et la sécurité publique sont des priorités importantes pour les Canadiens. Les ambulanciers paramédicaux sont des innovateurs en soins de santé et ils contribuent de manière positive à la sécurité des collectivités. Ils peuvent répondre à leurs besoins et intervenir lorsque des crises se produisent.

L'Association des paramédics du Canada (APC) sait que la promotion de la santé mentale et du bien-être des ambulanciers paramédicaux est une bonne politique publique. Nous avons besoin de l'aide du gouvernement pour juguler la crise des ambulanciers paramédicaux blessés au service de la collectivité.

Les ambulanciers paramédicaux sont en première ligne dans la crise des opioïdes. Nous voyons les dégâts dans nos collectivités et nous pensons pouvoir jouer un rôle important dans la prévention, la réduction des risques et le continuum des traitements.

L'APC a conscience des lacunes dans les soins de santé aux collectivités, surtout autochtones. Les ambulanciers paramédicaux communautaires sont des innovateurs qui fournissent des soins de santé conformes aux principes du triple objectif : une population en meilleure santé, de meilleurs soins individuels, à un plus faible coût.

Au nom des ambulanciers paramédicaux de tout le Canada, l'APC présente au Comité les recommandations suivantes :

SANTÉ MENTALE ET BIEN-ÊTRE DES AMBULANCIERS PARAMÉDICAUX

- **RECOMMANDATION** : Que le gouvernement crée un Institut canadien pour la recherche sur la santé des agents de la sécurité publique.
- **RECOMMANDATION** : Que le gouvernement appuie l'organisation par le nouvel Institut canadien pour la recherche sur la santé des agents de la sécurité publique, en collaboration avec Statistique Canada, d'une enquête nationale sur l'incidence de la santé mentale.

OPIOÏDES

- **RECOMMANDATION** : Que le gouvernement investisse dans l'amélioration de la collecte de données sur les victimes de surdose avant l'arrivée à l'hôpital.
- **RECOMMANDATION** : Que le gouvernement appuie de meilleures options de traitement pour les patients qui consomment des opioïdes.
- **RECOMMANDATION** : Que le gouvernement appuie la définition de normes extra-hospitalières nationales pour le traitement des patients qui consomment des opioïdes.

SOINS PARAMÉDICAUX COMMUNAUTAIRES

- **RECOMMANDATION** : Que le gouvernement investisse dans une Stratégie nationale des soins paramédicaux communautaires, conjointement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.
- **RECOMMANDATION** : Que le gouvernement emploie des programmes pilotes de soins paramédicaux communautaires dans les communautés autochtones isolées dans tout le Canada.

AU SUJET DE L'ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU CANADA

L'Association des paramédics du Canada (APC) est une organisation professionnelle bénévole qui représente les ambulanciers paramédicaux. Elle a pour mission de promouvoir la profession dans tout le Canada. Elle demeure la voix des soins paramédicaux qui soutient le personnel médical dans la prestation aux patients de soins de santé de qualité. L'APC est en contact avec les gestionnaires, les syndicats et d'autres intervenants dans le domaine de la santé.

L'APC et ses sections provinciales représentent plus de 40 000 ambulanciers paramédicaux dans des collectivités de tout le Canada. Ces professionnels de la santé sont disponibles sept jours sur sept, 24 heures sur 24 pour dispenser aux patients des soins de santé primaires, spécialisés ou intensifs. Ils dispensent aussi des soins communautaires et sont un lien vital entre la maison et l'hôpital.

Environ 95 % des Canadiens auront besoin un jour ou l'autre de la présence et des soins d'un ambulancier paramédical. La profession n'est pas sans risque. Au contraire, les ambulanciers paramédicaux sont exposés à un risque élevé de blessures et de contagion, ainsi qu'à des dangers pour leur santé physique et mentale.

DÉFIS ET POSSIBILITÉS DES SOINS PARAMÉDICAUX

Santé mentale et bien-être des ambulanciers paramédicaux

Les ambulanciers paramédicaux sont exposés tous les jours à un stress psychologique et à des événements traumatisants. Ces premiers intervenants appuient les 16 recommandations formulées par le Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU) dans son *Étude sur les blessures de stress opérationnel et le trouble de stress post-traumatique chez les agents de la sécurité publique et les premiers intervenants*.

Il ressort d'un sondage récent de l'APC auprès des ambulanciers paramédicaux dans tout le Canada (6 000) que :

- 30 % des répondants ont eu des pensées suicidaires;
- 60 % des ambulanciers paramédicaux connaissent un collègue qui a eu des pensées suicidaires;
- 70 % des ambulanciers paramédicaux craignent qu'un de leurs collègues fasse une tentative de suicide.

Les premiers intervenants jouent un rôle essentiel dans le maintien de la santé et de la sécurité dans nos collectivités. Les ambulanciers paramédicaux risquent leur propre santé et leur propre bien-être pour protéger les Canadiens.

Il devrait être donné suite immédiatement aux recommandations formulées dans le Rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale afin de soutenir les premiers intervenants qui consacrent leur vie à préserver et à promouvoir la santé des Canadiens.

L'APC recommande également au Comité les mesures suivantes :

- **RECOMMANDATION** : Que le gouvernement crée un Institut canadien pour la recherche sur la santé des agents de la sécurité publique.
- **RECOMMANDATION** : Que le gouvernement appuie l'organisation par le nouvel Institut canadien pour la recherche sur la santé des agents de la sécurité publique, en collaboration avec Statistique Canada, d'une enquête nationale sur l'incidence de la santé mentale.

OPIOÏDES

Les premiers intervenants sont en première ligne dans la crise des opioïdes qui frappe des collectivités dans tout le Canada. Tous les ordres de gouvernement se mobilisent pour trouver une réponse appropriée face à cette épidémie. Les premiers intervenants de tous bords ont dû trouver des protocoles appropriés pour protéger le personnel qui se trouve sur la ligne de front de cette épidémie.

L'APC a participé au Sommet sur les opioïdes et y a souligné sa volonté d'agir pour combattre les opioïdes dans nos collectivités d'un bout à l'autre du pays.

Les ambulanciers paramédicaux soutiennent aussi le plan l'action en cinq étapes contre les opioïdes du gouvernement du Canada. Santé Canada doit inclure le personnel médical de première ligne dans les mesures qu'il prend pour lutter contre le mauvais usage des opioïdes.

Le Canada doit également améliorer la collecte de données sur les médicaments consommés, le nombre de patients qui se présentent aux urgences et le nombre d'utilisateurs traités par des ambulanciers paramédicaux avant d'arriver aux urgences. Il n'existe pas actuellement de déclaration type employée dans tout le Canada.

L'APC est aussi favorable à la *Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et à la *Loi sur les bons samaritains secourant les victimes de surdose*.

Rien qu'en Colombie-Britannique, voici la situation à laquelle sont confrontés les ambulanciers paramédicaux :

- 1) 120 décès dus à des surdoses présumées en mars 2017, soit une augmentation de 51,9 % par rapport à l'année précédente.
- 2) Le nombre de décès imputables à des surdoses de stupéfiants enregistrés à Vancouver en mars 2017 (120) équivaut à environ 3,9 décès par jour au cours de ce mois.

L'APC recommande également au Comité les mesures suivantes :

- **RECOMMANDATION** : Que le gouvernement investisse dans l'amélioration de la collecte de données sur les victimes de surdose avant l'arrivée à l'hôpital.
- **RECOMMANDATION** : Que le gouvernement appuie de meilleures options de traitement pour les patients qui consomment des opioïdes.
- **RECOMMANDATION** : Que le gouvernement appuie la définition de normes extra-hospitalières nationales pour le traitement des patients qui consomment des opioïdes.

SOINS PARAMÉDICAUX COMMUNAUTAIRES

Les ambulanciers paramédicaux pensent que tous les Canadiens gagneraient à l'ajout d'ambulanciers paramédicaux communautaires aux programmes de soins de santé existants dans le pays. Ils ont les connaissances, les compétences et la formation nécessaires pour offrir aux patients des services de soins de santé non urgents.

Les soins paramédicaux communautaires constituent une nouvelle profession de santé novatrice qui permet aux ambulanciers paramédicaux de jouer des rôles élargis dans lesquels ils offrent des services de soins de santé de routine à des populations défavorisées. Cela comble une lacune de notre système de santé, notamment en zone rurale ou dans les régions où les ressources sanitaires sont très limitées.

Des provinces comme l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique investissent dans les soins paramédicaux communautaires pour améliorer l'accès aux services de soins à domicile et de soutien communautaire. Ces investissements essentiels aideront le gouvernement fédéral, notamment à tenir son objectif d'élargir les soins à domicile et les aides supplémentaires à notre population vieillissante.

On peut toujours en faire plus, car les ambulanciers paramédicaux peuvent dispenser des soins aux populations rurales et éloignées, ainsi qu'aux communautés autochtones dans tout le Canada. Les soins paramédicaux communautaires peuvent aussi être déployés en temps de crise et de catastrophe, pour soigner des réfugiés, vacciner et apporter des soins essentiels de fin de vie.

En plus des soins urgents et d'urgence, les ambulanciers paramédicaux peuvent également assurer :

- des visites à domicile de personnes âgées et de patients ayant des besoins importants;
- des soins de suivi pour les patients qui sortent de l'hôpital;
- l'éducation de patients gérant une maladie chronique;
- l'orientation vers des services locaux dans la collectivité, comme les centres de soins de santé communautaires;
- le tri au service des urgences.

Les programmes de soins paramédicaux communautaires font partie de la panoplie nationale de soins de santé depuis plus de 20 ans dans des pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Étant donné les possibilités d'innover et d'améliorer encore la prestation des soins de santé, l'APC recommande également au Comité les mesures suivantes :

- **RECOMMANDATION** : Que le gouvernement investisse dans une Stratégie nationale des soins paramédicaux communautaires, conjointement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.
- **RECOMMANDATION** : Que le gouvernement emploie des programmes pilotes de soins paramédicaux communautaires dans les communautés autochtones isolées dans tout le Canada.